



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL ACADÉMIQUE**

**DU**

**LUNDI 28 SEPTEMBRE 2015**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège des enseignants-chercheurs

Mme Geneviève ALLAIN

Mme Audrey BONNEMAIZON

Mme Anne-Françoise DE RUGY

Mme Bénédicte FAURE

Mme Marie-Claire GAZEAU

Mme Lucie GOURNAY

M. Georges GUELLAËN

Mme Colette GUILLOPÉ

M. Ivan GUILLOT

M. Stéphane JAFFARD

M. Jean-Marc LEBLANC

M. Abdelhamid MELLOUK

M. Salah NAÏLI

M. Yves PALAU

M. Pierre PORTERO

M. Philippe SARREMEJANE

Mme Farida SEMMAK

M. Maria-Graciela VILLANUEVA

Collège des usagers*Suppléants*

M. Sébastien LANGET

Mme Morgane MUCHEMBLED

Collège des personnalités extérieures

M. Damien LAMBERTON

Mme Marie-Pascal MARTEL

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**Collège des enseignants-chercheurs

Mme Sylvie BASTUJI-GARIN (procuration donnée à Mme Lucie GOURNAY)

M. Emmanuel DUGUET (procuration donnée à M. Stéphane JAFFARD)

M. Benjamin MOIGNARD (procuration donnée Mme Colette GUILLOPÉ)

M. Régis MOILLERON (procuration donnée Mme Colette GUILLOPÉ)

M. Olivier MONTAGNE (procuration donnée à M. Georges GUELLAËN)

M. Didier NICOLLE (procuration donnée à M. Salah NAÏLI)

Mme Frédérique PIGEYRE (procuration donnée à Mme Marie-Claire GAZEAU)

Mme Oriane WAGNER-BALLON (procuration donnée à M. Yves PALAU)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Karine BELLANCE

Mme Valérie CORDIER

Mme Chantal CORINUS

Collège des usagers*Suppléants*

M. Rodja YILMAZ (procuration donnée à M. Sébastien LANGET)

Collège des personnalités extérieures :

Mme Nolwenn LE BAIL (procuration donnée à M. Salah NAÏLI)

M. Patrick MOUNAUD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

M. Renaud TISSIER (procuration donnée à Mme Lucie GOURNAY)

M. Frédéric TOUMAZET (procuration donnée à M. Yves PALAU)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :**

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie universitaire

M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales

Congrès 2000, Sténotypie

M. Christian CUESTA, Vice-président du Conseil d'Administration  
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURE, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente à la Commission de la Recherche  
 M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPÉ  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie universitaire  
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines  
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**

Collège des enseignants-chercheurs :

M. Jérôme AUTHIER	Mme Barbara LAÏK
Mme Anne-Catherine BACHOU	Mme Sabrina LARBI
M. Arthur BROUILLET	Mme Anne LEVADE
M. Laurent COUDROY DE LILLE	Mme Marine MEUNIER
Mme Marie-Hélène DELFAU-LARUE	Mme Judith MONNIER
M. Alain DESRAYAUD	M. Olivier PÉGARD
M. Papa DIOP	M. Jean-François PICARD
M. Philippe GERMAIN	M. Mustapha ZIDI
Mme Térésa KEANE GREIMAS	

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Karine BELLANCE	Mme Agnès GIGON
Mme Valérie CORDIER	M. Jean-Marc PASQUIER
Mme Chantal CORINUS	Mme Brigitte VICTOIRE
M. Julien FRÉMONT	

Collège des personnalités extérieures :

M. Julien LAFOND

Collège des usagers :

*Titulaires*

M. Mathieu ANNE	Mme Alix GÉRAUD DE GALASSUS
M. Anaïs BARYN	M. Thomas KHABOU
Mme Lucie BLONDEAU	M. Romain MARTINS
Mme Michaëlle BOUILLAUD-RANDRIARIMANANA	Mme Aïcha MECHAB
M. Nicolas CHARVIN	Mme Alexandra MERLI
Mme Laure CHOURAQUI	M. Taylan TUZLU
M. Clément CHOussy	Mme Canan UZGE
M. Stéphane COUCKUYT	Mme Mélanie VASSELIN
M. Quentin DEMAY	Mme Nathalie GRÉGOIRE
M. Sébastien FOUCHER	

*Suppléants*

M. Nadjib AHAMADA	M. Anthony DEVOUCOUX
Mme Naïla CHAOUICHE	M. Rémi DURAND
Mme Jeanne CHIRON	M. Romain FOUGEYROLLAS
M. Mateusz CHODOROWSKI	Mme Maud-Emmanuelle GILLES
Mme Manon CUIPIF	Mme Sarah HADJADJ
M. Elie-Sacha DAHAN	Mme Cloé LEMAIRE

M. Borhane MALLEK  
 M. Junior-Arcange MONTHE TOUSSIELE  
 Mme Caroline NGUYEN  
 Mme Morgane PANIS

M. Ludovic PERCHOT  
 M. Auxen's SALAKO

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUJO-BAIP  
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU  
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS  
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques  
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens  
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus  
 M. Pierre COURAUD, Direction du Développement  
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine  
 Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant  
 Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière  
 M. Romain GHERARDI, Assesseur au Conseil Scientifique Biomédecine  
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil  
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit  
 M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences économiques et de Gestion  
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Formation continue  
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Institut d'urbanisme de Paris  
 Mme Caroline OLLIVIER-YANIV, Vice-présidente Humanités/Sociétés  
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
 M. POGONOWSKI, Administrateur de l'UFR Sciences économiques et de gestion  
 M. Alain ROSSI, Direction des systèmes d'informations  
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie universitaire  
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales  
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations internationales  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 M. Philippe THIARD, Vice-président Patrimoine  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

**SOMMAIRE**

---

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	5
1.1.	Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université .....	5
1.2.	Politique d'emploi du second degré pour la campagne 2016.....	5
2.	QUESTIONS DIVERSES .....	9

*La séance est ouverte à 13 heures 45, sous la présidence de M. HITTINGER.*

**Le Président** constate que le quorum est atteint.

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université**

Des amphithéâtres de concertation sur le sujet auront lieu dans la semaine pour chaque champ disciplinaire.

À la demande des étudiants, des amphithéâtres sont prévus respectivement à la Cité Descartes, au Centre Multidisciplinaire de Créteil (CMC), à Sénat et à Bonneuil-sur-Marne. Leurs dates seront précisées ultérieurement.

Le 16 octobre 2015, l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) recevra la visite d'experts européens, en particulier ceux qui sont venus évaluer l'université en 2013. Ces experts donneront des informations générales sur les établissements européens, leur mode d'organisation et les perspectives pour les prochaines années.

### **1.2. Politique d'emploi du second degré pour la campagne 2016**

**M. CUESTA** rappelle que la politique d'emploi se déroulera en deux temps :

- Aujourd'hui a lieu la première étape : la campagne d'emploi des enseignants du second degré à l'UPEC. La liste et les fiches des postes qui seront ouverts pour cette campagne ont été données aux membres du Conseil Académique.
- En novembre et décembre 2015, se déroulera la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs et des personnels BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé).

Il présente des données issues de la base Persé, sur le site Internet du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Entre 2009 et 2013, le poids des enseignants-chercheurs a légèrement augmenté tandis que celui des enseignants du second degré a diminué. L'intégration de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) en 2007 avait entraîné un apport important d'enseignants du second degré. Cependant, depuis quelques années, on constate des transformations de postes d'enseignant du second degré en postes d'enseignant-chercheur. Ces transformations permettent de renforcer la recherche et elles concernent essentiellement l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPÉ). Elles sont

assorties d'une réduction du nombre d'heures d'enseignement puisqu'un enseignant du second degré a un service de 384 heures, contre 192 pour un enseignant-chercheur. Ces transformations devraient être moindres en 2016 que les années précédentes, afin de trouver un équilibre entre l'enseignement et la recherche.

L'UPEC est une université pluridisciplinaire avec santé, avec des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et avec une ESPÉ. Elle a donc les caractéristiques d'un établissement qui a beaucoup d'enseignants du second degré.

En 2013, 31,3 % des personnels de l'UPEC étaient des enseignants du second degré, 43,5 % étaient des maîtres de conférences et 25,2 % étaient des professeurs d'université. Les universités françaises ont en moyenne 80 % d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences et professeurs d'université) et 20 % d'enseignants du second degré. Les universités pluridisciplinaires avec santé ont les mêmes moyennes que les universités françaises. L'UPEC est donc atypique par rapport aux autres universités puisque la part des enseignants du second degré dans ses effectifs était supérieure de 11 points. L'UPEC est la deuxième ou la troisième université française en nombre d'enseignants du second degré, et la quatrième ou la cinquième pour la part de cette population dans ses effectifs.

Durant l'année universitaire 2013-2014, les enseignants du second degré représentaient 365,7 équivalents temps plein en emploi (ETPE). L'ESPÉ était la composante qui comptait le plus d'enseignants du second degré (43 %). Suivaient les deux IUT (Créteil-Vitry et Sénart-Fontainebleau) et la composante Sciences de l'Éducation et Sciences Sociales-Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (SESS-STAPS). Ces trois composantes totalisaient près de trois quarts des enseignants du second degré de l'UPEC.

#### Taux de service en 2013-2014 par ETE (avec et sans référentiel)

L'équivalent temps d'enseignement (ETE) est de 192 heures, c'est-à-dire le service statutaire d'un enseignant-chercheur. Un enseignant du second degré compte pour deux ETE puisque son service est de 384 heures. Si le nombre d'heures d'enseignement effectuées correspondait exactement au potentiel (192 heures pour un enseignant-chercheur et 384 heures pour un enseignant du second degré), le taux de service serait de 1. Le taux de service avec référentiel inclut les heures de tutorat, d'encadrement de stages, de gestion pédagogique de groupe, etc., qui ne sont pas incluses dans le taux de service sans référentiel. L'IUT de Sénart-Fontainebleau était la composante avec le taux de service le plus élevé : 1,805. Ce chiffre signifie qu'en moyenne chaque ETE de cet IUT a fait 80,5 % de service en plus que son potentiel. Le taux de service de cet IUT sans référentiel était de 1,453, soit 45,3 % de service en plus. Outre la médecine, qui est un cas particulier puisqu'il n'y a pas de service

d'enseignement pour les médecins, l'Institut d'urbanisme de Paris (IUP) était la composante qui avait les taux de service les plus bas : 0,928 avec référentiel et 0,776 sans référentiel.

#### Politique d'emploi

L'UPEC doit assurer une maîtrise de sa masse salariale et de ses emplois dans une situation nationale et locale très contrainte. 4 postes lui ont été alloués pour 2015.

La transformation de postes d'enseignant de second degré en postes d'enseignant-chercheur va être poursuivie, sans volonté d'atteindre une moyenne, mais de façon raisonnée, en cherchant à avoir un équilibre entre les heures d'enseignement et le développement de la recherche à l'ESPÉ.

#### Propositions pour la campagne d'emploi 2016

Ces propositions résultent notamment d'un travail au sein des composantes.

22 postes sont vacants ou susceptibles de l'être. L'idée est de publier les 22 emplois tels qu'ils étaient demandés.

Aujourd'hui l'équipe de direction ignore quel sera le nombre d'emplois de la dotation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et il n'est donc pas possible de créer des emplois d'État.

**Le Président** souligne que l'équipe de direction souhaite continuer à faire fonctionner l'ESPÉ et à la faire évoluer, et elle a donc accepté l'ensemble des demandes de republication de postes. Cependant, elle ne s'engage pas sur des créations de postes, pour la raison évoquée précédemment.

**Mme GUILLOPÉ** précise que trois points ont interpellé les organisations syndicales représentatives de l'établissement lors du comité technique consacré à ce sujet :

- L'université est sous-dotée.
- Des redéploiements de postes étaient envisagés dans le cadre de la création de plusieurs composantes, mais finalement, en Comité technique, il a été question de la création d'une seule composante : l'École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE).
- Il y a 2 postes partagés à l'ESPÉ. S'ils sont publiés, les personnes concernées seront probablement obligées d'avoir d'autres activités.

Pour toutes ces raisons, les organisations syndicales se sont abstenues à l'unanimité, même si elles souhaitent que les postes soient publiés.

**M. CUESTA** explique que :

- L'UPEC est une université sous-encadrée en enseignants et en BIATSS. Elle compte environ 100 postes d'enseignant de moins et 300 postes de BIATSS que les moyennes nationales

respectives sur ces sujets. Le système d'allocation des moyens (SYMPA) est le seul logiciel du Ministère où l'UPEC n'apparaît pas sous-encadrée. SYMPA est le système pris en compte pour l'allocation des moyens humains des universités, donc chaque année très peu de postes sont créés à l'UPEC. L'ESPÉ bénéficie du support d'enseignants du second degré qui sont en service partagé entre un collège ou un lycée d'une part et l'ESPÉ d'autre part. L'ESPÉ demande à transformer 2 postes partagés en postes à plein temps, sachant que l'encadrement des stagiaires nécessite du temps.

**Mme MARIN** admet qu'une question se pose sur le plan humain pour les personnes qui occupaient les postes partagés et qui ne seront pas retenues sur les postes à temps plein.

Elle explique que :

- Les postes partagés sont souvent soumis à une forte rotation parce que les personnes qui les occupent sont fatiguées au bout de 3 ou 4 ans en raison d'une charge de travail extrêmement lourde : en plus de leurs heures d'enseignement, elles doivent participer à des réunions à l'ESPÉ et à des réunions dans leur établissement d'origine. Au bout de 3 ou 4 ans, elles choisissent donc soit de travailler exclusivement à l'ESPÉ si c'est possible, soit de quitter l'ESPÉ et de travailler exclusivement dans leur collège ou leur lycée.
- Les personnes qui ne seront pas retenues sur les postes à plein temps seront prioritaires pour occuper les postes partagés qui se libéreront à l'avenir.

**Mme GUILLOPÉ** et **Mme ALLAIN** souhaitent savoir pourquoi le mode de calcul du système SYMPA n'est pas favorable à l'UPEC.

**M. CUESTA** explique cela du fait des coefficients appliqués dans SYMPA. Il juge qu'ils ne sont pas adaptés aux universités qui intègre une ESPE. Sous l'effet de la transformation des IUFM en ESPÉ et de la réforme de la mastérisation, la plupart de ces universités se sont retrouvées sous-encadrées.

**Mme ALLAIN** demande des comparaisons entre les universités qui ont une ESPÉ. Elle juge ce critère décisif dans le ratio entre enseignants du second degré et enseignants-chercheurs au sein des universités.

**M. CUESTA** précise que dans le cadre du calcul des dotations aux universités, la création d'une typologie spécifique a été demandée pour les universités qui ont une ESPÉ, mais le Ministère a refusé parce qu'il ne veut pas les « stigmatiser ».

**Le Président** fait remarquer que la question d'« universitariser » les ESPÉ et de les accompagner dans leur développement est une vraie préoccupation pour la Conférence des Présidents d'Université (CPU), qui intervient régulièrement sur ce sujet.

Il propose que le Conseil Académique procède au vote.

**M. BLANC** donne lecture des procurations.

**Le Conseil académique a, par 35 voix « pour » et 4 abstentions, émis un avis favorable à la politique d'emploi du second degré 2015-2016.**

## 2. QUESTIONS DIVERSES

*Les membres du Conseil Académique n'ont pas de questions diverses.*

**Le Président** propose à présent de se réunir pour un Conseil Académique restreint.

*La séance est levée à 14 heures 23.*